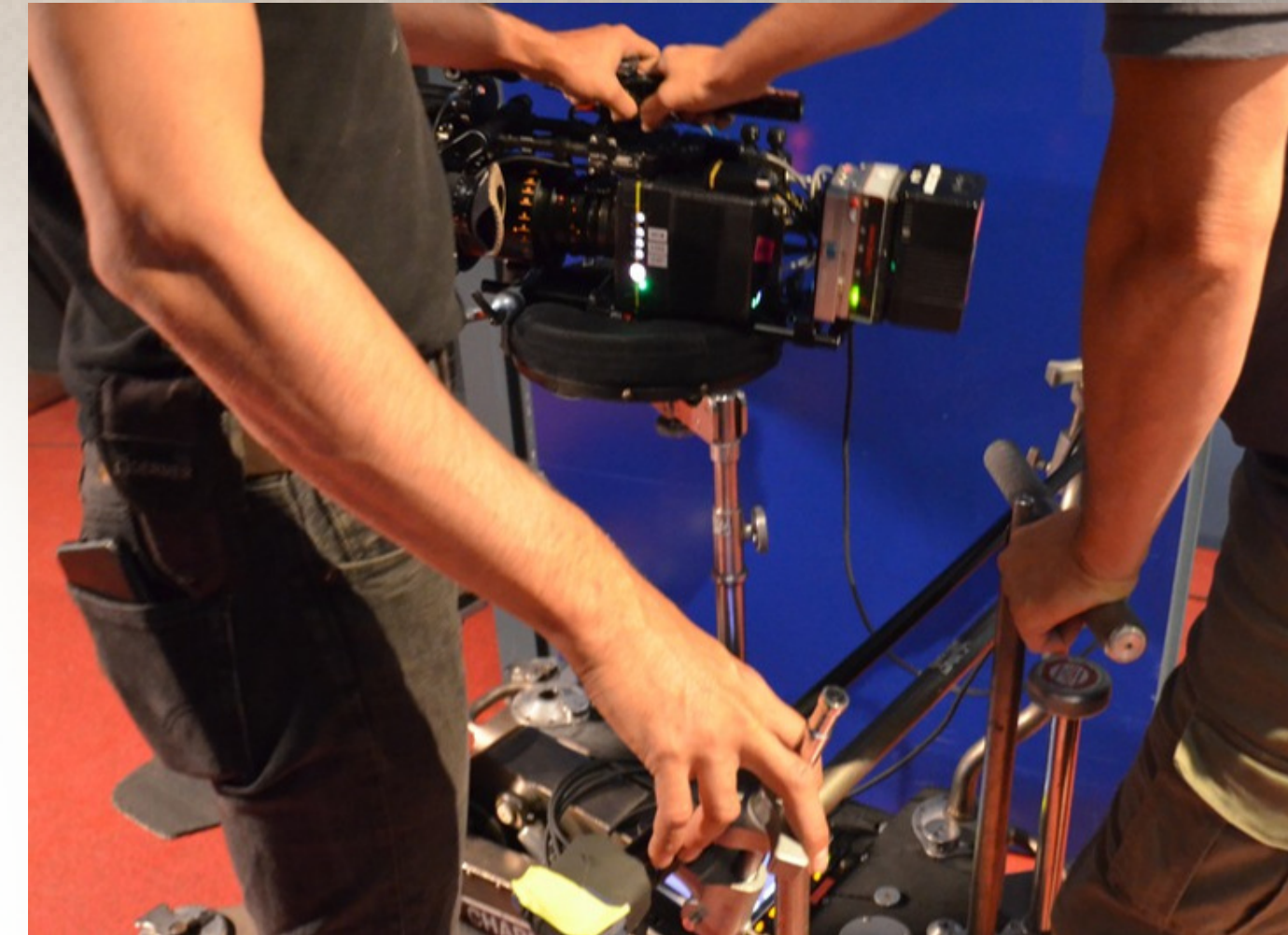
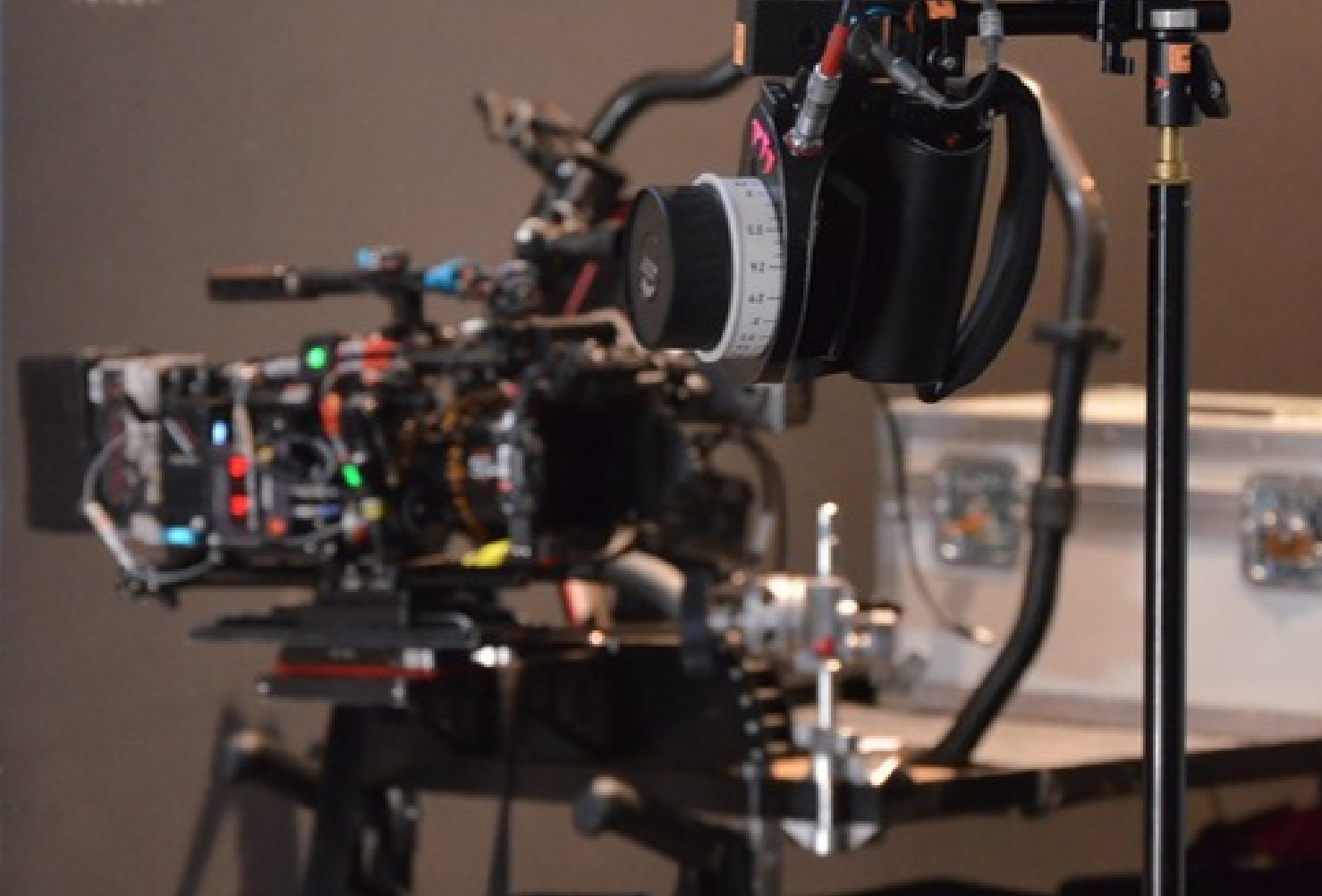
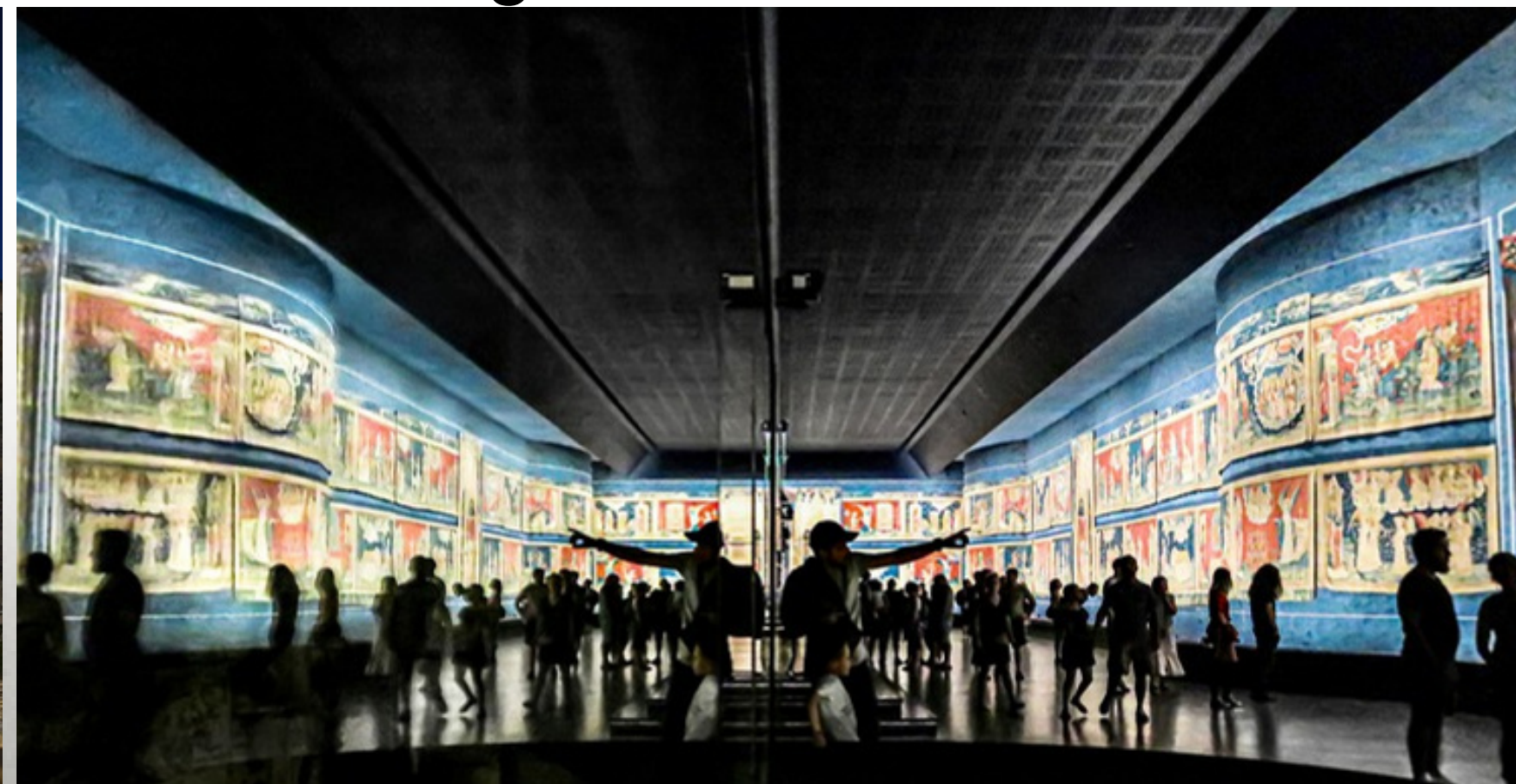




GRILLES TARIFAIRES

Domaine national du château d'Angers

Tournage & prise de vue



GRILLE TARIFAIRE DES TOURNAGES

Forfait 12h d’occupation ou utilisation de l’image d’un Domaine national (1)
Forfait avec 1 agent inclus

Nature du tournage 12h	HT À PARTIR DE	TTC À PARTIR DE
Publicité, bande-annonce	7 000 €	8 400 €
Long-métrage	5 500 €	6 600 €
Téléfilm, série-télévisée, docu-fiction, jeu-vidéo, web-série, vidéos pour application ou blog ou diffusion digitale...	3 500 €	4 200 €
Clip, court métrage, flash mob	2 500 €	3 000 €
Plateau d’émission	Tarifs sur devis	

(1) Conformément à la loi relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, et ses décrets d’application n°2017-720 du 2 mai 2017, n°2021-1174 du 10 septembre 2021, n°2022-906 du 17 juin 2022 et n°2024-472 du 24 mai 2024.

GRILLE TARIFAIRE DES TOURNAGES

Forfait 8h d’occupation ou utilisation de l’image d’un Domaine national (2)
Forfait avec 1 agent inclus et pour une équipe de moins de 5 personnes

Nature du tournage 8h	HT À PARTIR DE	TTC À PARTIR DE
Émission, documentaire, reportage, interview, film expérimental, film institutionnel (film promotionnel d'une société sans commercialisation)	1 000 €	1 200 €
Enregistrement audio (concert)	600 €	720€
Teaser, pilote sans commercialisation (tarif forfaitaire non divisible)	400 €	480€
Film à caractère scientifique, scolaire, universitaire ou pédagogique à titre commercial ou publication sur support multimédia	550 €	560€
Film à caractère scientifique, scolaire, universitaire ou pédagogique à titre non commercial	Gratuité (hors frais d’agents supplémentaires)	
Institutionnels du tourisme (OT, CDT, CRT, Atout France...) : film à caractère promotionnel et sans commercialisation	Gratuité (hors frais d’agents supplémentaires)	

(2) Conformément à la loi relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, et ses décrets d’application n°2017-720 du 2 mai 2017, n°2021-1174 du 10 septembre 2021, n°2022-906 du 17 juin 2022 et n°2024-472 du 24 mai 2024.

GRILLE TARIFAIRE DES PRISES DE VUE

Forfait 8h d’occupation ou utilisation de l’image d’un Domaine national (3) - Forfait avec 1 agent inclus

Nature des prises de vue	HT À PARTIR DE	TTC À PARTIR DE
Publicité	5 000 €	6 000 €
Publication électronique multimédia (tablette, smartphone, jeu vidéo, application...)	2 500 €	3 000 €
Reportage de magazine ou catalogue (mode, auto, décoration, parfum, bijoux, chaussures, cosmétique...)	2 000 €	2 400 €
Ouvrage d’art et produit dérivé commercial (carte postale, poster, affiche, calendrier, maquette, tee-shirt, jaquette de CD, couverture de livres...)	800 €	960 €
Publication à caractère scientifique, universitaire, pédagogique ou autres types d’ouvrages à caractère commercial	550 €	660 €

(3) Conformément à la loi relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, et ses décrets d’application n°2017-720 du 2 mai 2017, n°2021-1174 du 10 septembre 2021, n°2022-906 du 17 juin 2022 et n°2024-472 du 24 mai 2024.

GRILLE TARIFAIRE DES PRISES DE VUE

Forfait 8h d’occupation ou utilisation de l’image d’un Domaine national (3) - Forfait avec 1 agent inclus

Nature des prises de vue	HT À PARTIR DE	TTC À PARTIR DE
Promotion et communication interne de la société (atelier de travail, séminaire, press-book) (tarif forfaitaire pour 2h non divisible – hors agent)	250 €	300 €
Photo à titre non commercial : photo de mariage (présence du couple marié, 1 photographe et 2 accompagnateurs éventuels) ou photo de groupe (tarif forfaitaire pour 2h non divisible - hors agent)	150 €	180 €
Photo à caractère scientifique, scolaire, universitaire ou pédagogique à titre non commercial	Gratuité (hors frais d’agents supplémentaires)	
Institutionnels du tourisme (OT, CDT, CRT, Atout France...) : prise de vue à caractère promotionnel et non commercial	Gratuité (hors frais d’agents supplémentaires)	
Exposition	Consulter la DDCP (à l'exception des projets pour cathédrales)	

(3) Conformément à la loi relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, et ses décrets d’application n°2017-720 du 2 mai 2017, n°2021-1174 du 10 septembre 2021, n°2022-906 du 17 juin 2022 et n°2024-472 du 24 mai 2024.

DÉFINITIONS DES TOURNAGES ET DES PRISES DE VUES

FILM DE CINÉMA :

- Oeuvre produite à l'aide d'un moyen technique et ayant pour résultat un effet cinématographique, destiné à une première diffusion en salles de projection
- Long métrage : film d'une durée de plus de 60 minutes
- Moyen métrage : film d'une durée de 30 à 60 minutes

FICTION TÉLÉVISÉE :

- Oeuvre de fiction produite pour la télévision.

TÉLÉFILM :

- Film de fiction destiné à une diffusion télévisée, d'une durée moyenne de 60 minutes.

SÉRIE TÉLÉVISÉE :

- Oeuvre télévisuelle se déroulant en plusieurs parties.

DOCU-FICTION :

- Genre cinématographique ou télévisuel mêlant le documentaire et la fiction, par le biais d'une narration propre empruntant l'utilisation d'images d'archives, de scènes de reconstitution, de témoignages, de voix-off, ou de jeux d'acteurs.
- L'organisation d'un tournage de docu-fiction peut être considérée selon la taille de l'équipe et les moyens mis en oeuvre comme une fiction. Le forfait tarifaire est dans ce cas celui d'une fiction TV.

JEU VIDÉO :

- Exploitation d'images photos ou vidéos, réelles ou virtuelles, pour la réalisation d'un jeu. Le forfait à considérer dépend de l'exploitation et de la diffusion.

WEB-SERIE :

- Série composée de vidéos diffusées sur Internet, revêtant plusieurs utilisations (fiction, publicité, promotion, reportage touristique). L'instruction de ce type de demande est soumise à l'envoi d'un dossier précisant la nature de l'exploitation finale des images.



DÉFINITIONS DES TOURNAGES ET DES PRISES DE VUES

BLOG :

- Journal personnel, chronique d'humeur, publié sur Internet sous la forme d'articles généralement succincts rendant compte d'une actualité autour d'un sujet donné ou d'une profession. Le blog peut être utilisé à des fins personnelles mais aussi comme support de placement de produit par une marque, une personnalité. Dans ce cas, le blog est à considérer comme une publicité.

TIME-LAPSE :

- Animation vidéo réalisée par une série de photographies prises à des moments différents pour présenter en un laps de temps court l'évolution de l'objet photographié sur une période longue. Le time-laps ne définit pas la nature de l'exploitation des images. Il faut ici demander la nature de l'exploitation.



PLATEAU D'ÉMISSION :

- Espace d'un studio de télévision destiné à être filmé ou à recevoir les techniciens les plus proches de la zone couverte par les caméras.

PUBLICITE :

- Séquence filmée, quels que soient le support, la durée, ou le moyen de diffusion, destinée à faire connaître un produit ou un ensemble de produits et/ou à inciter un public, quel qu'il soit, à en faire l'acquisition.

BANDE-ANNONCE :

- Montage d'extraits choisis d'un film pour en faire la publicité avant sa sortie.

TEASER :

- Phase initiale d'une campagne publicitaire se présentant sous forme d'énigme, destinée à susciter et à maintenir l'attention du public.

CLIP :

- Film vidéo bref, destiné à illustrer une oeuvre musicale, cinématographique ou à promouvoir une personne ou une oeuvre (artiste, compositeur, auteur...).

DÉFINITIONS DES TOURNAGES ET DES PRISES DE VUES

DOCUMENTAIRE :

- Oeuvre de moyen ou long métrage, produite pour la télévision, le cinéma, ou commercialisée sur un support physique ou digital, qui informe et propose une analyse d'un sujet autour d'un récit.

REPORTAGE :

- Récit journalistique privilégiant le témoignage direct, d'un format court destiné à une diffusion exclusivement télévisuelle. Le reportage est d'abord un compte-rendu d'événements auxquels assiste le journaliste sur le terrain.

FILM INSTITUTIONNEL:

- Film de communication interne ou externe d'une société, association, institution ou d'un groupe ayant comme objectif de faire connaître ou de présenter l'ensemble des activités de l'institution. Il n'est pas destiné à être diffusé auprès du grand public.

FILM EXPÉRIMENTAL :

- Film explorant le cinéma traditionnel mêlé aux arts plastiques, d'une durée variable.
-

COURT-MÉTRAGE :

- Film dont la durée excède rarement trente minutes (une heure maximum), peu répandu dans les circuits de distribution classiques mais profitant d'un intérêt dans certains festivals spécialisés.

FLASHMOB :

- Rassemblement d'un groupe de personnes pour y effectuer des actions courtes convenues d'avance, avant de se disperser. Le rassemblement étant généralement organisé au moyen d'Internet, les participants ne se connaissent pas pour la plupart.

APPLICATION :

- Dans le domaine informatique, programme (ou ensemble de logiciels) directement utilisé pour réaliser une tâche ou un ensemble de tâches élémentaires d'un même domaine ou formant un tout, à installer sur mobile, tablette ou ordinateur.





CONTACTEZ NOUS !



Domaine national du château d'Angers
Centre des monuments nationaux
2, promenade du Bout du Monde 49100 ANGERS



Service événementiel, locations d'espaces et tournages
domanial.angers@monuments-nationaux.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX**

WWW.chateau-angers.fr

  #ChateauAngers